

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE  
Du 14 mars 2025 à 18h30**

<u>Date</u> : <b>14/03/2025</b> <u>Date de convocation</u> : <b>07/03/2025</b> <u>Secrétaire de séance</u> : VIOLET Pierre-Alain	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, BALLEUR Frédéric, BEQUIGNON Margaret, FILONE DE NOISDENS Vahiré, LETURGEON Jonathan MOREAU Éric et MONTARU Christian. <u>Absents</u> : GUENOT Benjamin donne pouvoir à ANTHEAUME Laure
---	---

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Remboursement anticipé d'un prêt bancaire.
2. Décision modificative au budget de la commune.
3. Vote des taux impôts fonciers et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
4. Questions et informations diverses.

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Pierre-Alain VIOLET est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

Acquisition de la parcelle ZD 281 appartenant à M. LEMOINE Christian en point n°4.

[Délibération n°2025-02-04](#)

Acquisition de la parcelle ZE 49 appartenant à Madame MILON Jacqueline en point n°5.

[Délibération n°2025-02-05](#)

1. Remboursement anticipé d'un prêt bancaire : A l'unanimité des votants le Conseil Municipal décide de valider la proposition de rembourser le capital restant dû du prêt bancaire n°490017E, soit 212 219,85 € auprès de la caisse d'épargne et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce remboursement anticipé.

[Délibération n°2025-02-01](#)

2. Décision modificative au budget de la commune : Le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des modifications d'inscriptions budgétaires au budget communal concernant le remboursement anticipé du prêt bancaire n°490017E.

	<b>CHAPITRE</b>	<b>N° DE COMPTE</b>	<b>MODIFICATION</b>
Dépenses d'investissement	16	1641	+ 75440,70 €
Dépenses d'investissement	23	231	- 51914,50 €
Dépenses d'investissement	21	21538	- 13894,98 €
Dépenses de fonctionnement	66	66111	- 9631,22 €
Dépenses de fonctionnement	023		+ 9631,22 €
Recettes d'investissement	021		+ 9631,22 €

A l'unanimité des votants le conseil municipal autorise le Maire à procéder à cette décision modificative.

[Délibération n°2025-02-02](#)

3. Vote des taux impôts fonciers et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : A l'unanimité des votants, le conseil municipal vote les taux des taxes foncières suivantes : la taxe foncière sur le bâti pour un taux à 43.37 %, la taxe foncière sur le non bâti pour un taux à 51.13 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants pour un taux à 18.34 %.

Délibération n°2025-02-03

4. Acquisition de la parcelle ZD 281 appartenant à M. LEMOINE Christian : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle ZD 281 de 81 m2 appartenant à Monsieur LEMOINE Christian au prix de 1 €.

Délibération n°2025-02-04

5. Acquisition de la parcelle ZE 49 appartenant à Madame MILON Jacqueline : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle ZE 49 de 1504 m2 appartenant à Madame MILON Jacqueline au prix de 7520 €.

Délibération n°2025-02-05

6. Questions et informations diverses :

Retrait par le rectorat d'un poste au sein du RPI.

Début des travaux du réseaux pluvial au niveau de la rue du bourg.

Campagne d'égouttage sur le domaine public et privé de la commune.

Projection du film « Astérix et Obélix mission Cléopâtre » le 25 mars à 18h

Collecte de sang organisé par l'association des donneurs de sang prévu le vendredi 10 octobre

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.**

#### ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 14 mars 2025 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,  
L. ANTHEAUME

